

FICHE D'INFORMATION A DESTINATION DES FAMILLES

INSCRIPTION SCOLAIRE

Toute première inscription en maternelle ou en élémentaire, que ce soit en début ou en cours de cycle, doit faire l'objet d'un dossier famille enregistré à l'Accueil Enfance Famille.

Les enfants sont affectés dans les écoles en fonction de leur lieu de résidence et des capacités d'accueil de chaque école afin de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage. Sous certaines conditions, des dérogations peuvent être accordées en concertation avec l'Education Nationale.

POUR LA RENTREE 2023

1) Vous êtes domiciliés sur Grand-Quevilly :

Votre enfant est scolarisé cette année dans une école Grand-Quevillaise en Grande section (GS) de maternelle et entre au cours préparatoire (CP) en septembre 2023.

Vous souhaitez inscrire votre enfant sur votre **école de secteur** :

Comment	☒ Directement depuis votre espace famille ou déposer les documents à l'accueil Enfance Famille, une boîte sera à votre disposition.
Document à fournir	☒ Vous devez compléter une fiche de pré-inscription et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois. ☒ Vous devez compléter la fiche Enfant 2023 ci-jointe .
Date limite	Dépôt du dossier avant le 10 mars 2023
Admission définitive	La Ville adresse aux parents début avril au plus tard, par voie postale, une fiche d'inscription. Munis de ce document et du carnet de santé de l'enfant, vous devrez faire l'admission définitive auprès de la direction de l'école concernée.

Vous demandez un **changement de secteur** en cours de cycle ou une scolarisation **en dehors de votre secteur**

Comment	☒ Vous devez vous rendre à l'Accueil Enfance Famille du 27/02 au 10/03/2023
Document à fournir	☒ Vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, tous documents justifiant une scolarisation hors secteur (contrat assistante maternelle, justificatif de domicile des grands parents assurant la garde de l'enfant...)
Date limite	27 Février au 10 Mars 2023
Admission définitive	La Ville adresse aux parents mi-mai au plus tard, par voie postale, une fiche d'inscription. Munis de ce document et du carnet de santé de l'enfant, les parents doivent faire l'admission définitive auprès de la direction de l'école concernée.

2) Demande de scolarisation hors Grand-Quevilly :

Les parents désirant inscrire leur enfant dans une école en dehors de Grand-Quevilly, doivent remplir un dossier de demande de scolarisation Hors Commune. À retirer et à remettre à l'Accueil Enfance Famille avant le **10 mars 2023** accompagné des pièces justificatives demandées.

3) Vous êtes domiciliés hors Grand-Quevilly :

Les familles domiciliées hors commune et désirant scolariser leur enfant à Grand Quevilly doivent s'adresser directement à leur commune de résidence.

RESTAURATION SCOLAIRE et ACTIVITES PERISCOLAIRES A LA RENTREE 2023 Toutes ces inscriptions peuvent se faire depuis votre **espace famille**

- ☆ **La Fiche Enfant** à renouveler dès le mois de juin (sauf si déjà renouvelée)
- ☆ **Restauration Scolaire** dès septembre
- ☆ **Accueil Ludo Educatif Matin et Soir** à renouveler à partir du 19 juin
- ☆ **Centre de loisirs des Mercredis** à renouveler du 19 juin au 30 juin 2023

Renseignements et Rendez-vous

Accueil Enfance Famille par téléphone : 02.35.68.99.04 ou par courriel : aef@grandquevilly.ft

L'espace Famille facilite les démarches familles et les échanges avec l'Accueil Enfance Famille :
<https://www.espace-citoyens.net/grandquevilly/>